

# Material Safety Data Sheet FireDETEC® TS55 ea

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

Identificateur de produit	FireDETEC® TS55 ea
Utilisations identifiées pertinentes de la substance	Agent extincteur, protection antigel jusqu'à -55°C
Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	ROTAREX S.A. 24, rue de Diekirch, L-7440 Lintgen Luxembourg Tel.: +352 32 78 32-1 Fax: +352 32 78 32-854 E-mail: info@rotarex.com
Numéro d'appel d'urgence	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris: +33 1 40 05 48 48

## Section 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange	Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE: Non classé
Éléments d'étiquetage	Il n'est pas exigé d'étiquette, parce que le produit n'est pas classé comme dangereux.
Autres dangers	Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

## Section 3: Composition/informations sur les composants

Mélanges	Le produit ne contient aucune substance à des concentrations qui nécessitent d'être déclarés.
----------	---

## Section 4: Premiers secours

Description des premiers secours	GÉNÉRALITÉS	En cas de doute, consulter un médecin.
	INHALATION	Air frais. Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes
	CONTACT AVEC LA PEAU	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes.
	CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact éventuelles. Maintenir les paupières ouvertes. Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes.
	INGESTION	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300ml). Consulter un médecin.
	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	INHALATION Aucun symptôme n'est connu. CONTACT AVEC LA PEAU Peut avoir un effet dégraissant par utilisation fréquente. Les symptômes cutanés qui peuvent se produire sont rougeur et la peau craquelée.

	<b>CONTACT AVEC LES YEUX</b>	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
	<b>INGESTION</b>	Aucun symptôme n'est connu.
<b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>		Traitements symptomatiques.

### Section 5: Mesure de lutte contre l'incendie

<b>Moyen d'extinction</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour les matières environnantes
<b>Danger particulier résultant de la substance ou du mélange</b>	Ce produit est ininflammable. Produits de combustion dangereux incluent, mais ne sont pas limité à : dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), monoxyde de carbone (CO)
<b>Conseils aux pompiers</b>	Porter un appareil de protection respiratoire autonome lorsque le produit est impliqué dans un incendie. En cas d'évacuation porter un masque respiratoire approuvé à cet effet. Voir aussi section 8. Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément à la réglementation en vigueur.

### Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Bien ventiler. Porter les équipements de protection individuelle (EPI) décrit en section 8.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher le déversement de grande quantité dans les égouts.
<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Les petites quantités peuvent être dissoutes/diluées dans l'eau et déversées à l'égout. Déversement important : Absorber les déversements avec une matière absorbante adéquate. Recueillir les déchets et placer dans un récipient approprié. Pour l'élimination des déchets. Se référer au paragraphe 13 pour l'élimination des déchets.
<b>Références à d'autres sections</b>	Voir aussi sections 8 et 13

### Section 7: Manipulation et stockage

<b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas mélanger à d'autres produits.
<b>Conseils sur l'hygiène générale sur le lieu de travail</b>	Après chaque utilisation, se laver les mains. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.
<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Enterrer dans le contenant fermé hermétiquement. Conserver dans un endroit sombre. En cas de stockage en plein air, le produit doit être stocké correctement afin d'éviter la contamination de l'environnement en cas de fuite. Matières incompatibles : acier galvanisé, zinc et fils de brasage tendre.

### Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Paramètres de contrôle</b>	Ne contient pas de substances avec des limites d'exposition professionnelle
<b>Contrôles de l'exposition</b>	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopérations avec le fournisseur de l'équipement de protection. Un poste d'urgence de lavage des yeux doit être en place.
	
<b>Protection respiratoire</b>	Normalement non obligatoire
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection en plastique appropriés en cas de contacts prolongé ou répété avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
<b>Protection des yeux /du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité ou un masque facial en cas de risque d'éclaboussures.
<b>Protection de la peau</b>	Habits de travail normaux.
<b>Maîtrise adéquate de l'exposition environnementale</b>	Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.
<b>Autres informations</b>	L'équipement de protection cité ci-dessus est indicative. Une évaluation des risques réels peut conduire à d'autres exigences.

### Section 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>Etat physique</b>	Liquide clair.
<b>Couleur</b>	Incolore à jaune pale.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>pH (en tant que tel)</b>	8 - 9
<b>Point de fusion</b>	< 0°C
<b>Intervalle de fusion</b>	< -55°C
<b>Point d'ébullition</b>	Approx. 109°C
<b>Point éclair</b>	Non applicable, le produit n'est pas combustible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé.
<b>Limite d'explosivité</b>	Non explosif.
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé.
<b>Densité</b>	1085 – 1245 kg/m <sup>3</sup>
<b>Description de la solubilité</b>	Entièrement soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Pas pertinent.
<b>Combustion spontanée</b>	Non applicable. Le produit n'est pas spontanément inflammable.
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé
<b>Viscosité, dynamique</b>	1-4 mPas
<b>Propriétés explosives</b>	Pas de propriétés explosives
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non déterminé.
<b>Autres propriétés physiques et chimiques</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## Section 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Stable si les conditions de stockage et d'utilisation prescrites sont respectées
Stabilité chimique	Stable en conditions normaux
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse.
Conditions à éviter	Aucune en particulier
Matières incompatibles	L'acier galvanisé, le zinc et les fils de brasage tendre.
Produits de décomposition dangereux	Aucunes dans les conditions normales. Voir aussi section 5.2.

## Section 11: Informations toxicologiques

Information sur les effets toxicologiques	LD50 (orale, rat) > 5000 mg/kg  Informations toxicologiques sur les composants: <b>Acétate de potassium, CAS-nr 127-08-2:</b> LD50 (orale, rat) = 3250 mg/kg Source: base de données Prevent "Kemiska ämnen" <b>Formiate de potassium, CAS-nr 590-29-4:</b> LD50 (orale, souris) = 5500 mg/kg Source : base de données Prevent "Kemiska ämnen"
Effets aigus potentiels	<p><b>INHALATION</b> Aucun symptôme n'est connu.</p> <p><b>CONTACT AVEC LA PEAU</b> Peut avoir un effet dégraissant par utilisation fréquente. Les symptômes cutanés qui peuvent se produire sont rougeur et la peau craquelée</p> <p><b>CONTACT AVEC LES YEUX</b> Peut entraîner une irritation passagère des yeux.</p> <p><b>INGESTION</b> Faible toxicité aiguë. Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptible d'être ingérées accidentellement. Le produit a un goût amer, ce qui peut empêcher l'ingestion intentionnelle.</p>
Effets retardés / Exposition répétées	<p><b>SENSITISATION</b> Non classé (compte-tenu des données disponibles, les critères de classifications ne sont pas remplis)</p> <p><b>TOXICITÉ PAR DOSES REPETEES</b> Non classé (compte-tenu des données disponibles, les critères de classifications ne sont pas remplis)</p>
Effet cancérogène, mutagène ou reprotoxique	<p><b>CANCEROGENECITE</b> Non classé (compte-tenu des données disponibles, les critères de classifications ne sont pas remplis)</p> <p><b>MUTAGENECITE</b> Non classé (compte-tenu des données disponibles, les critères de classifications ne sont pas remplis)</p> <p><b>PROPRIETES TERATOGENES</b> Non classé (compte-tenu des données disponibles, les critères de classifications ne sont pas remplis)</p> <p><b>TOXICITE POUR LA REPRODUCTION</b> Non classé (compte-tenu des données disponibles, les critères de classifications ne sont pas remplis)</p>

## Section 12: Informations Ecologiques

Ecotoxicité	LC50 (Poissons, 96h): 13900 mg/l [espèce: <i>Oncorhynchus mykiss</i> ] OECD TG203 Ce produit n'est pas classifié comme dommageable pour l'environnement
Persistante et dégradabilité	Les composants contenus dans ce produit sont facilement biodégradables. DOC 99% après 28 jours (selon OCDE 301A).
Potentiel de bioaccumulation	Ne se bioaccumule pas.
Mobilité dans le sol	Soluble dans l'eau
Résultat dans	Le mélange ne répond pas aux critères PBT (persistant, bioaccumulable et

<b>évaluations PBT et vPvB</b>	toxique) ou vPvB (très persistant et très bioaccumulable).
<b>Autres effets néfastes</b>	Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Les composants du produit ont un effet fertilisant.

### Section 13: Considérations relatives à l'élimination

<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Confirmer les méthodes d'élimination auprès de l'ingénieur de l'environnement et d'après les normes locales.
<b>Code CED</b>	16 05 09 produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08
<b>Autres informations</b>	L'utilisateur doit lui-même fournir le bon code CED s'il s'écarte de la plage d'utilisation.

### Section 14: Transport Information

<b>Numéro ONU</b>	Pas pertinent.
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Pas pertinent.
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	Pas pertinent.
<b>Groupe d'emballage</b>	Pas pertinent.
<b>Danger pour l'environnement</b>	Pas pertinent.
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Pas pertinent.
<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Pas pertinent.

### Section 15: Information réglementaires

<b>Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>	Conformément à la Directive 91/155/EC de l'UE modifiée par la Directive 2001/58/EC. Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006. Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II: Fiches de données de sécurité. Règlement sur les déchets dangereux (CED). ADR/RID 2011. Valeur limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. INRS 2008. Les substances dans le produit ne figurent pas dans la liste REACH restreinte (RSL, annexe XVII de REACH UE) ou dans la liste des substances REACH à très forte inquiétude (SVHC)
<b>Plus d'information</b>	Le produit est considéré comme étant une préparation selon la législation de l'UE.
<b>Évaluation de la sécurité chimique</b>	L'évaluation de sécurité chimique n'est pas requise

### Section 16: Autres Informations

<b>Notes du fournisseur</b>	Les informations contenues dans ce document doivent être disponibles pour toute personne manipulant le produit.
<b>Abréviations et acronymes utilisés</b>	CL50: concentration létale entraînant 50% de mortalité DL50: dose létale médiane PBT: persistante, bioaccumulable et toxique vPvB: très persistante et très bioaccumulable

FireDETEC® is a registered trademark of ROTAREX S.A.